

# Le droit des entreprises en difficulté après 30 ans : droit dérogatoire, précurseur ou révélateur ?

Avec le recul de plus de trente années (Age du CREDIF, composante du Centre de Droit des Affaires), le droit des entreprises en difficulté apparaît comme une discipline très vivante et renouvelée occupant une place importante au sein du droit commercial et des affaires. L'objet de ce colloque est d'identifier les grandes évolutions de la matière et surtout d'analyser son influence sur les autres disciplines en montrant que, souvent présenté comme un droit dérogatoire au droit commun, le droit des entreprises en difficulté en a souvent annoncé les modifications. La situation de défaillance financière oblige des institutions établies (contrats, sûretés...) à se remettre en cause ou, du moins, à évoluer. L'approche est conceptuelle tout en montrant l'importance concrète et pratique des changements dans la perception de la matière.

## Responsable scientifique

Francine Macorig-Venier, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole*

## Informations pratiques

### INSCRIPTION :

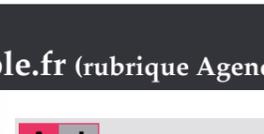
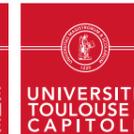
Le colloque est validé au titre de la formation continue des avocats. Les droits d'inscription sont de 100 € pour les personnels d'un organisme public et les professionnels du secteur privé, de 75 € pour les personnels d'un organisme partenaire. Gratuit pour les autres publics. La participation au cocktail déjeunatoire s'élève à 25€

CONTACT : ifr@ut-capitole.fr

**LIEU DE LA MANIFESTATION :** Université Toulouse Capitole, Amphithéâtre Colloques - Guy-Isaac, Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, 31000 Toulouse.

16 mars 2017

à la Manufacture des Tabacs  
Amphi Colloques



INSCRIPTIONS :  
[www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr) (rubrique Agenda)

CONTACT :  
[ifr@ut-capitole.fr](mailto:ifr@ut-capitole.fr)

Ce colloque est financé par le Centre de droit des Affaires, une attribution de BQR de l'université et par des subventions de la Société FHB, du CNAJMJ et de l'AJDE. Il est éligible à la Formation continue des Avocats



- 8 h 00** | Accueil des participants
- 8 h 30** | Ouverture du colloque  
Mme C. Mascala, *Présidente de l'Université Toulouse Capitole*
- 8 h 45** | Présentation des travaux et du CREDIF  
C. Saint-Alary Houin, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Co-directrice du CDA et du CREDIF*
- 9 h 00** | Rapport introductif  
Les sources du droit des entreprises en difficulté  
F. Macorig-Venier, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Co-directrice du CREDIF*

## 1. Le droit des entreprises en difficulté, droit révélateur de l'entreprise

Présidence : Me Legrand, *Mandataire judiciaire, représentant du CNAJMJ*

### Entreprise et patrimoine

- 9 h 30** | Détachement du patrimoine de l'entrepreneur  
Caroline Henry, *Avocate générale en service extraordinaire à la Cour de cassation, Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis*
- 9 h 50** | Les limites à la cohérence : la saisie collective des biens communs et des biens indivis  
Sabrina Delrieu, *Maître de conférences à l'Université de Corse*
- 10 h 10** | Entreprise et groupes en difficulté  
Philippe Roussel Galle, *Professeur à l'Université Paris-Descartes*
- 10 h 25** | Débats et pause

### Entreprise, creuset d'intérêts

- 11 h 00** | Les salariés  
Laurence Fin-Langer, *Professeur à l'Université de Caen*
- 11 h 15** | Le débiteur  
Marie-Pierre Dumont-Lefrand, *Professeur à l'Université de Montpellier*
- 11 h 30** | Les associés  
Marie-Hélène Monsérié-Bon, *Professeur à l'Université de Toulouse Capitole, Directrice du CDA*
- 11 h 45** | Les créanciers : intérêts différenciés ?  
Françoise Pérochon, *Professeur à l'Université de Montpellier*
- 12 h 00** | Débats
- 12 h 30** | Déjeuner

## 2. Le droit des entreprises en difficulté, un droit dérogatoire et précurseur au service de l'entreprise

Présidence : Mme Favre, *Présidente Honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de cassation, Vice-Présidente de l'Autorité de la Concurrence*

### Au regard des règles de procédure

- 14 h 00** | « Procès » économique
- Les règles dérogatoires à la procédure  
Julien Théron, *Professeur à l'Université de Toulouse Capitole*
  - Les limites au caractère dérogatoire  
Olivier Staes, *Maître de conférences à l'Université de Toulouse Capitole*
  - Le rôle particulier du ministère public  
Jocelyne Vallansan, *Professeur, Conseiller à la Cour de cassation*
  - La « déjudiciarisation » du traitement des difficultés  
Laura Sautonie-Laguionie, *Professeur à l'Université de Bordeaux*

- 15 h 00** | Au regard des règles d'exécution  
Pierre Cagnoli, *Professeur à l'Université de Haute-Alsace*

- 15 h 15** | Débats et pause

### Au regard des règles du droit civil : Droit dérogatoire puis devenu aussi droit précurseur

- 15 h 30** | Droit des obligations  
Nicolas Borga, *professeur à l'Université, Université Jean Moulin, Lyon 3*
- 15 h 50** | Droit des sûretés  
Pierre-Michel Le Corre, *Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis*
- 16 h 10** | Débats

### Au regard des autres droits : Droit inféodé aux autres droits

- 16 h 30** | Droit de la concurrence  
Gérard Jazottes, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole*
- 16 h 45** | Droit de l'environnement  
Denis Voinot, *Professeur à l'Université de Lille 2*
- 17 h 00** | Droit du travail  
Eugénie Fabriès-Leccea, *Maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole*

